

RESOLUTION N° AGN/50/RES/1

OBJET :

FINANCEMENT DU TRAFIC
ILLICITE DES STUPEFIANTS

CLASSEMENT DE CETTE RESOLUTION :

1 exemplaire dans le CLASSEMENT
CHRONOLOGIQUE à l'année 1981

1 exemplaire dans le CLASSEMENT
MATIERE

dans la rubrique : Drogues

à la sous-rubrique : Résolutions
visant plusieurs genres de drogues à
la fois et/ou ayant une portée générale en ce qui concerne la coopération internationale en matière de lutte contre le trafic et l'abus des drogues

1 exemplaire dans le CLASSEMENT
MATIERE

dans la rubrique : Coopération avec
les organisations Internationales

à la sous-rubrique : Coopération avec
les Nations Unies

TEXTE DE LA RESOLUTION

L'Assemblée Générale de l'O.I.P.C.-INTERPOL, réunie en sa 50ème session à Nice, du 3 au 10 novembre 1981,

PREOCCUPEE par le fait que le trafic illicite et l'abus des drogues continuent à poser des problèmes sérieux dans le monde,

CONSCIENTE que les profits réalisés par les organisateurs et les commanditaires du trafic illicite continuent à augmenter et à donner lieu à des mouvements de fonds sur une grande échelle et à la réalisation d'opérations financières importantes par des personnes liées directement ou indirectement au trafic,

CONVAINCUE qu'un contrôle efficace de ces opérations pourrait faciliter et permettre l'identification et la poursuite des commanditaires et des organisateurs,

REAFFIRME les recommandations contenues dans les résolutions déjà prises sur cette question, en particulier dans les résolutions AGN/48/RES/6 de 1979 et AGN/49/RES/1 de 1980, ainsi que dans la résolution 3 (XXVIII) adoptée par la Commission des stupéfiants des Nations Unies lors de sa 28ème session, qui invitait le Secrétariat Général de l'O.I.P.C.-INTERPOL, le Conseil de Coopération Douanière et les autres organisations et organismes internationaux à coopérer pleinement à l'action menée dans ce domaine par la Division des stupéfiants des Nations Unies ;

DEMANDE au Secrétariat Général de poursuivre, en collaboration avec les autres organisations internationales intéressées, l'étude sur le financement du trafic illicite ;

DEMANDE au Secrétariat Général d'organiser, dès que possible, un groupe de travail sur cette question, pour pouvoir échanger des renseignements sur les résultats positifs obtenus par certains pays dans ce domaine, ainsi que pour proposer éventuellement de nouvelles mesures.